



**Organisation
mondiale de la Santé**

**COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE
L'ADMINISTRATION DU CONSEIL EXÉCUTIF**
Trente-neuvième réunion
Point 2.1 de l'ordre du jour provisoire

**EBPBAC39/2
2 janvier 2024**

Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Le Directeur général a l'honneur de transmettre ci-après au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, pour examen à sa trente-neuvième réunion, le rapport soumis par le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir l'annexe).

ANNEXE

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT D'EXPERTS DE LA SURVEILLANCE AU COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

CONTEXTE

1. Le présent rapport couvre les quarantième-et-unième et quarante-deuxième réunions du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (ci-après « le Comité »), tenues respectivement en juin et octobre 2023, la seconde réunion comprenant la visite du Comité au Bureau régional de l'Afrique et aux bureaux de pays de l'OMS en Afrique du Sud, au Congo et en République démocratique du Congo. Les principales recommandations découlant de ces réunions tenues en présentiel sont indiquées ci-après.
2. Les membres du Comité qui ont participé à ces réunions étaient : M. Darshak Shah (Président), M. Rob Becker, M. Greg Johnson, M. Bert Keuppens et Mme Beatriz Sanz Redrado. Mme Beatriz Sanz Redrado n'a pas pu participer à la visite en Afrique du Sud.
3. Le Comité a reçu l'appui nécessaire du Secrétariat, y compris un aperçu des principaux faits nouveaux régulièrement présenté par la direction. À la fin de chaque réunion, il a informé le Directeur général des discussions tenues.
4. Avant l'ouverture de chaque réunion, tous les membres du Comité ont soumis leur déclaration d'intérêts au Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS et confirmé l'absence de conflit avec leur mandat actuel.
5. Le présent rapport comprend les chapitres suivants :
 - a) Gestion des risques ;
 - b) Système de gestion opérationnelle ;
 - c) Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier ;
 - d) Vérification intérieure : mise à jour ;
 - e) Vérification extérieure : mise à jour ;
 - f) Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre du Directeur ou de la Directrice du Bureau des services de contrôle interne et pour enquêter à leur sujet ;
 - g) Visites au Bureau régional de l'Afrique et aux bureaux de pays de l'OMS en Afrique du Sud, au Congo et en République démocratique du Congo ;
 - h) Autres questions examinées par le Comité.

GESTION DES RISQUES

6. À sa quarante-et-unième réunion, le Comité a été informé de la mise en œuvre et de l'application effective de l'analyse de la propension au risque et de la carte thermique des risques (évaluation de la probabilité d'un événement et de ses conséquences) dans le cadre général de gestion des risques de l'OMS et il a échangé à ce sujet.

7. Le Comité a discuté de la classification des principaux risques, des niveaux de tolérance et des mesures d'atténuation, en s'intéressant particulièrement aux événements qui présentent le risque résiduel le plus élevé.

8. En outre, le Comité a examiné le niveau de maturité de la gestion des risques de l'OMS en se fondant sur le modèle de maturité adopté par le Comité de haut niveau sur la gestion du système des Nations Unies.¹ Ce modèle permet d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de la gestion des risques, du niveau 1 (stade initial) au niveau 5 (stade supérieur) (voir Figure).

Modèle de maturité de référence pour la gestion des risques	
INITIAL	
Absence de structure, gestion informelle/ incohérente, fonctionnement au cas par cas, réactivité.	NIVEAU 1
AMORCÉ	
Mise en œuvre structurée, architecture de base, quelques processus de notification et de gestion reproductibles.	NIVEAU 2
ÉTABLI	
Processus définis/documentés et normalisés, bonne couverture de l'Organisation, quelques preuves d'utilisation et d'intégration. Notification régulière et communication ascendante, données utilisées aux fins de la prise de décisions opérationnelles.	NIVEAU 3
AVANCÉ	
Bonne structure, preuves tangibles d'intégration, seuils de notification normalisés pour la communication ascendante et les mesures de gestion, données utilisées aux fins de la prise de décisions stratégiques.	NIVEAU 4
SUPÉRIEUR	
Processus de gestion des risques entièrement intégrés, mécanismes de communication ascendante bien compris et utilisés à tous les niveaux de l'Organisation, approche novatrice/créative permettant une amélioration continue et pouvant s'adapter à l'évolution de l'Organisation.	NIVEAU 5

¹ Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Reference maturity model for risk management: (ii) summary matrix (https://unsceb.org/sites/default/files/imported_files/2019.HLCM_.25%20RMM_Final_Annex%20II%28ii%29%20Summary%20Matrix_0.pdf, consulté le 4 décembre 2023).

9. Le Comité a noté que, selon l'autoévaluation du Secrétariat, le niveau de maturité de la gestion des risques de l'OMS se situe actuellement entre le niveau 2 (amorcé) et le niveau 3 (établi). Le Comité a salué cette autoévaluation réalisée avec franchise et encouragé le Secrétariat à travailler à l'élaboration d'une stratégie qui permette de passer à un niveau supérieur du modèle de maturité, de sorte à atteindre un niveau de maturité satisfaisant situé entre le niveau 3 (établi) et le niveau 4 (avancé). Les données issues de l'évaluation des risques sont censées orienter la prise de décisions opérationnelles et permettre de prendre des mesures correctives mesurables pour atténuer les risques en fonction de la propension au risque. Il faudrait régulièrement rendre compte des risques afin que la direction puisse se concentrer sur les domaines de risque où le risque résiduel est supérieur à la propension au risque, plutôt que d'examiner le niveau de risque absolu.

10. Enfin, après s'être rendu au Siège, dans un bureau régional et dans des bureaux de pays, le Comité recommande de progresser encore dans la formulation et la gestion des risques à tous les niveaux de l'Organisation.

SYSTÈME DE GESTION OPÉRATIONNELLE

11. Le Comité a invité le Secrétariat à présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion opérationnelle, ainsi que le calendrier et les risques connexes.

12. Lorsqu'il a examiné les risques mis en évidence, le Comité a recommandé au Secrétariat d'accorder une attention particulière aux éventuelles dérives du champ d'application afin d'éviter les retards et de ne pas dépasser le budget programme approuvé. Cela dit, il a aussi admis que certains éléments échappaient au contrôle du Secrétariat, par exemple l'acquisition de l'un des prestataires de services par un concurrent.

13. Le Comité a souscrit à l'approche adoptée par le Secrétariat visant à réduire au minimum les personnalisations des caractéristiques du nouveau système, car cela accentuerait les inefficacités et engendrerait des coûts supplémentaires à l'avenir. À cet égard, il a noté avec satisfaction qu'un plafond avait été fixé pour le nombre de personnalisations et a invité le Secrétariat à ne pas dépasser ce plafond tout en continuant de travailler à l'optimisation des processus opérationnels.¹

14. Il a été rappelé au Secrétariat que l'examen des processus opérationnels était une étape clé de la mise en œuvre d'un nouveau système et que cet examen pouvait contribuer à changer la culture de l'Organisation. C'est pourquoi le Comité a encouragé le Secrétariat à documenter de façon exhaustive les futurs processus dans leur intégralité, à préciser ce à quoi ils ressembleraient et à continuer d'accorder une attention particulière à la dimension humaine, s'agissant des profils des membres du personnel et des ensembles de compétences nécessaires à l'avenir.

15. Lorsqu'il a examiné la dimension technologique du projet, le Comité a souligné qu'il importait de consacrer davantage d'investissements à l'infrastructure des technologies de l'information dans son ensemble, y compris la bande passante au niveau national, pour garantir le succès de l'initiative.

16. Par ailleurs, le Comité a encouragé le Secrétariat à élaborer un énoncé complet des avantages de l'initiative, qui comprendrait des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de son adoption par les utilisateurs.

¹ Par exemple, ce plafond a été fixé à 13 % en ce qui concerne le module de planification.

17. Enfin, après avoir pris note des nombreuses initiatives en cours au sein du Secrétariat, le Comité a recommandé de mettre l'accent sur la mise en œuvre du système de gestion opérationnelle, en affectant suffisamment de ressources et de moyens à ce projet.

PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION, DES ABUS ET DU HARCÈLEMENT SEXUELS ET MESURES DESTINÉES À Y REMÉDIER

18. Compte tenu de l'importance que revêt cette question, elle fait l'objet d'un point permanent inscrit à l'ordre du jour des diverses réunions du Comité. Ce dernier reçoit donc régulièrement des mises à jour sur l'état d'avancement de toutes les activités en cours, y compris la mise en œuvre des recommandations pertinentes émanant des organes directeurs et issues des rapports d'audit indépendants, ainsi que sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de ces recommandations.

19. Le Comité est très impressionné par l'énorme travail accompli par l'Organisation dans ce domaine. Dans le cadre de la visite récemment effectuée dans la Région africaine, les membres du Comité ont eu l'occasion d'évaluer directement les activités en cours au niveau régional et national, comme cela est indiqué ci-après.

20. S'il a noté les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'audit de PwC et leurs interconnexions, le Comité a invité le Secrétariat à donner suite au reste des recommandations à un rythme plus rapide.

21. De plus, il a prié instamment le Secrétariat, à titre prioritaire, de finaliser les politiques fondamentales qui permettront à l'Organisation d'atténuer encore le risque d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.

22. Le Secrétariat a reconnu qu'il importait que le Comité continue de suivre les progrès accomplis dans ce domaine et a confirmé son engagement à accélérer encore l'action menée, comme en témoignent les activités actuellement entreprises au niveau des pays. Le Secrétariat a aussi indiqué qu'il avait désormais finalisé le cadre stratégique global, lequel intégrait la politique sur la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier,¹ la politique actualisée visant à prévenir et à combattre les comportements abusifs,² la politique visant à prévenir et à combattre les représailles³ et le Code d'éthique et de déontologie remanié,⁴ complété par le cadre de responsabilisation en matière d'inconduite sexuelle.⁵ Ces politiques sont en train d'être diffusées à l'ensemble du personnel.

¹ Politique de l'OMS sur la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier. Genève, Organisation mondiale de la Santé (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/campaigns-and-initiatives/prseah/230512_pasm_final_f.pdf?sfvrsn=7bb1dd5b_28&download=true, consulté le 4 décembre 2023).

² Prévention et lutte contre les comportements abusifs. Politique et procédures concernant le harcèlement, la discrimination et l'abus d'autorité. Entrée en vigueur : 20 juin 2023. Genève, Organisation mondiale de la Santé (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/ethics/policy-on-preventing-and-addressing-abusive-conduct-fr.pdf?sfvrsn=e861d8f3_26&download=true, consulté le 4 décembre 2023).

³ Représailles – politique de prévention et de lutte. Manuel électronique III.11.5. Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2023. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/ethics/232379_policy_on_preventing_and_addressing_retaliation_f.pdf?sfvrsn=eb4bf547_16&download=true, consulté le 4 décembre 2023).

⁴ WHO Code of Ethics. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (https://cdn.who.int/media/docs/default-source/ethics/code-of-ethics.pdf?sfvrsn=d56578a6_1&download=true, consulté le 4 décembre 2023).

⁵ Prévenir et combattre l'inconduite sexuelle : stratégie triennale de l'OMS 2023-2025. Cadre de responsabilisation. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/366668/9789240069664-fre.pdf?sequence=1>, consulté le 4 décembre 2023).

23. Enfin, en ce qui concerne le financement des activités de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier (PRSEAH), outre les fonds souples de l'Organisation, le Comité a encouragé le Secrétariat à étudier les moyens de tirer parti des ressources autres que les ressources de base et à considérer ces activités comme un coût direct de la mise en œuvre des programmes techniques, en particulier des programmes d'urgence, sachant que des risques résiduels subsisteront et qu'ils devront être traités et financés de manière adéquate. Cela contribuerait à assurer la pérennité du financement dans ce domaine.

VÉRIFICATION INTÉRIEURE : MISE À JOUR

24. Le Comité a eu l'occasion de rencontrer la nouvelle Directrice du Bureau des services de contrôle interne à chacune des réunions et a été heureux d'apprendre que la direction de l'OMS a continué de collaborer avec le Bureau et d'appuyer ce dernier.

25. La Directrice du Bureau a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification intérieure et a informé le Comité des examens externes de la qualité des fonctions de vérification et d'enquête qui étaient en cours. Des spécialistes indépendants ont été recrutés pour réaliser des examens externes quinquennaux, y compris des spécialistes de l'inconduite sexuelle. Le Comité a eu l'occasion de réfléchir avec les spécialistes à la portée de l'examen externe de la fonction d'enquête et à l'approche suivie à cette fin. Il a été impressionné par le niveau d'expertise et de réflexion démontré à cette occasion. Un rapport consacré à ces examens est attendu pour début 2024 et sera mis à la disposition du Comité.

26. En parallèle, le Bureau a fait savoir qu'il cherchait à améliorer sa visibilité grâce à un site Web remanié.¹ Alors que les politiques fondamentales régissant les enquêtes sont en train d'être finalisées, la Directrice du Bureau examine actuellement la manière dont les enquêtes pourraient contribuer aux vérifications en cours ou futures.

27. Sachant que le Commissaire aux comptes a jugé satisfaisantes la situation de contrôle interne et les mesures prises par le Secrétariat, le Comité a été surpris que le Bureau signale une détérioration de l'efficacité des contrôles internes sur la base des données partielles actuellement disponibles pour 2023 et a demandé que des informations plus détaillées, par fonction, par zone géographique et pour les risques résiduels élevés, soient communiquées lorsque toutes les données auraient été recueillies.

28. Dans le même temps, le Comité a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour réduire le pourcentage de recommandations dont la mise en œuvre est tardive, qui est passé de 91 % en 2019 à 51 % en 2022.

29. En ce qui concerne la charge de travail liée aux enquêtes, le Comité a observé une forte hausse du nombre de nouvelles allégations (de 488 en 2022 à 565 en octobre 2023). Il y voit la preuve d'une plus grande prise de conscience et d'une volonté plus large de signaler les fautes graves, et donc le signe que le programme PRSEAH fonctionne. Pour maintenir la crédibilité de la fonction d'enquête dans ce domaine, il importe que les cas continuent d'être traités dans les délais fixés (soit 120 jours pour les cas d'inconduite sexuelle et 180 jours pour toutes les autres allégations). Le Comité a encouragé le Secrétariat à continuer de renforcer les moyens d'enquête pendant un certain temps, afin de réduire le nombre élevé d'affaires en cours, ainsi que la capacité à traiter les mesures disciplinaires ultérieures résultant d'enquêtes fondées.

¹ Pour plus d'informations, voir le site Web du Bureau des services de contrôle interne (<https://www.who.int/about/office-of-internal-oversight-services>, consulté le 4 décembre 2023).

30. Le Comité s'est félicité qu'on envisage de réaffecter la responsabilité des enquêtes sur les questions relatives à la direction et aux relations entre le personnel et le Département Ressources humaines, car cela renforcerait la capacité du Bureau à enquêter sur les cas plus graves liés à des pratiques et comportements interdits sur le lieu de travail.

31. Le Comité a demandé que soit réalisée une analyse des causes profondes de l'augmentation du nombre d'enquêtes et de la forte proportion de cas non fondés (environ 50 % entre 2021 et 2023) afin que la direction puisse s'attaquer à ces questions.

32. Comme à l'accoutumée, des séances à huis clos ont également eu lieu avec la Directrice du Bureau.

VÉRIFICATION EXTÉRIEURE : MISE À JOUR

33. Après avoir pris note des bonnes relations de travail entretenues avec le Secrétariat, le Comité s'est félicité de l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'OMS.

34. Il a également noté avec satisfaction que la direction avait accepté les diverses recommandations issues de la vérification extérieure, en particulier celles relatives au système de gestion opérationnelle, aux achats et aux stocks.

35. À cet égard, le Secrétariat a confirmé que le rapport du Commissaire aux comptes sur le système de gestion opérationnelle était extrêmement utile pour prendre des mesures correctives pendant la phase de conception du projet. Le Comité attend avec intérêt les futures vérifications de suivi du système.

36. Conformément à son mandat, le Comité a examiné le plan de vérification proposé par le Commissaire aux comptes pour 2023-2024, qui repose sur son modèle de risque. L'objectif était de s'assurer de la faisabilité du plan par rapport à d'autres grandes initiatives en cours (par exemple, la mise en œuvre du système de gestion opérationnelle) et de confirmer qu'il n'y a pas de chevauchement avec le plan établi par le Bureau des services de contrôle interne.

37. À cet égard, le Comité a pris note du plan de vérification proposé et a suggéré que le Commissaire aux comptes consulte le Secrétariat sur le calendrier et la portée de la vérification de la performance proposée concernant la chaîne d'approvisionnement, les stocks et la gestion des entrepôts, compte tenu du risque de conflit avec la mise en œuvre des modules pertinents du système de gestion opérationnelle.

38. Enfin, les membres du Comité ont remercié le Commissaire aux comptes d'avoir collaboré de manière constructive avec le Comité et ils se sont félicités de son avis positif à l'égard de la situation de contrôle interne de l'OMS.

39. Comme à l'accoutumée, des séances à huis clos ont également eu lieu avec le Commissaire aux comptes.

PROCESSUS À SUIVRE POUR TRAITER LES ÉVENTUELLES ALLÉGATIONS À L'ENCONTRE DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE ET POUR ENQUÊTER À LEUR SUJET

40. Dans le rapport de sa trente-huitième réunion qu'il a présenté au Conseil exécutif à sa cent cinquante-troisième session, le Comité du programme, du budget et de l'administration a prié le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de continuer à collaborer avec le Secrétariat

afin d'évaluer plus avant si le processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre du Directeur ou de la Directrice du Bureau des services de contrôle interne est aligné sur les meilleures pratiques à l'échelle du système des Nations Unies et d'apporter des éclaircissements sur les dispositions existantes de la charte du Bureau des services de contrôle interne de l'OMS.¹

41. Avec l'appui du Secrétariat, le Comité a procédé à une analyse des chartes des bureaux des services de contrôle indépendants (ou entités équivalentes) d'autres organismes des Nations Unies et de la manière dont ces derniers traitent de cette question, en se fondant notamment sur les exemples récents de la FAO, de l'OMPI, de l'UNESCO et de l'UNICEF. L'analyse a confirmé que le processus de l'OMS était pleinement aligné sur les chartes et pratiques adoptées par d'autres organismes. Elle a aussi révélé qu'il faudrait apporter quelques précisions à la charte du Bureau des services de contrôle interne de l'OMS. Le Comité a examiné le texte révisé proposé et a conseillé au Directeur général de modifier la disposition pertinente de la charte du Bureau.

42. En particulier, le Comité a souligné certains principes à inclure dans les amendements. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, et conformément aux meilleures pratiques de l'ONU, toute enquête sur le Directeur ou la Directrice du Bureau des services de contrôle interne devrait être gérée par le Directeur général (et la personne désignée pour le représenter) avec l'appui du Comité. Si une enquête est justifiée, elle devrait être menée par une entité d'enquête externe, compétente et indépendante, qui pourrait être un autre bureau d'enquête d'un organisme des Nations Unies.

43. Le Comité note que la charte a été modifiée et approuvée par le Directeur général.²

VISITES AU BUREAU RÉGIONAL DE L'AFRIQUE ET AUX BUREAUX DE PAYS DE L'OMS EN AFRIQUE DU SUD, AU CONGO ET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

44. Dans le cadre de sa visite annuelle dans un bureau régional et un bureau de pays de l'OMS, le Comité s'est rendu au Bureau régional de l'Afrique et aux bureaux de pays de l'OMS en Afrique du Sud, au Congo et en République démocratique du Congo. Le Comité a été très impressionné par les préparatifs effectués en amont, par les excellents exposés présentés au niveau régional et national, et par les échanges constructifs tenus lors des visites.

45. La Région africaine compte 47 États Membres et autant de bureaux de pays. Elle représente 14 % de la population mondiale et affiche l'un des taux les plus bas en termes de couverture sanitaire universelle. Environ un tiers de la population vit dans la pauvreté et 17 pays se trouvent dans une situation fragile. Les maladies transmissibles sont très répandues dans la Région, situation qui, en l'état actuel des choses, risque d'avoir des répercussions à l'échelle mondiale. Des fonds sont donc nécessaires pour remédier à ces difficultés.

46. Enfin, la Région fait face à d'importants défis opérationnels en raison des contextes économiques, politiques et sociaux difficiles (y compris les inégalités au sein des différents pays), des problèmes de financement récurrents, des possibilités limitées d'attirer et de retenir les talents, du risque élevé d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et d'actes de violence fondée sur le genre, et des effets des changements climatiques sur la santé.

¹ Document EB153/2.

² Disponible à l'adresse https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/about-us/accountability/who-charter.pdf?sfvrsn=514fa015_5 (consulté le 2 janvier 2024).

47. Malgré ces nombreuses difficultés, le Comité tient à féliciter la Directrice régionale, la D^{re} Matshidiso Moeti, pour les résultats obtenus par le Bureau régional de l'Afrique ainsi que pour son leadership.

48. Le Comité s'est également félicité de l'engagement et du dévouement des responsables et des membres du personnel des bureaux de pays de l'OMS, y compris du travail accompli dans le cadre des interventions d'urgence (par exemple contre la maladie à virus Ebola et la maladie à coronavirus [COVID-19]).

49. Face aux difficultés évoquées aux paragraphes 45 et 46, la direction du Bureau régional de l'Afrique démontre son engagement en instaurant un environnement de contrôle interne efficace, qui repose sur un système robuste d'indicateurs de performance clés au niveau des pays. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi continu et sont l'un des éléments permettant d'évaluer la performance des responsables des bureaux de pays de l'OMS et de prendre des mesures correctives. Le Comité salue cette approche exemplaire qui, selon ce qu'il croit comprendre, est en train d'être adoptée à l'échelle mondiale.

50. La tendance positive à l'amélioration du contrôle interne se reflète dans l'exercice annuel d'autoévaluation du contrôle interne et est confirmée par les récents rapports de vérification intérieure concernant les bureaux de pays au Burkina Faso et au Ghana.

51. Le Comité a souligné qu'il importait de recourir à la technologie pour la mise en œuvre, le suivi, l'atténuation des risques et le renforcement du contrôle interne. À cet égard, la future mise en œuvre du système de gestion opérationnelle sera l'occasion de remplacer les systèmes existants et de créer des gains d'efficacité. Le Comité a noté que le Bureau régional était très engagé au sein de l'équipe de mise en œuvre du système de gestion opérationnelle.

52. Le Comité a pris note avec satisfaction de la formation sur la sensibilisation à la fraude dispensée dans la Région, qui permet de mieux comprendre les mesures de lutte contre la fraude et la corruption en place au sein de l'Organisation et contribue à atténuer les risques dans ce domaine.

53. Après avoir eu l'occasion d'observer directement l'action menée au niveau national, le Comité a salué les progrès accomplis par l'OMS en ce qui concerne les activités de formation et de sensibilisation en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et de violence fondée sur le genre entreprises dans la Région.

54. Le Comité a noté que l'un des principaux défis de la Région était d'attirer du personnel qualifié et de le garder. Pour ce faire, la Région doit compter sur le soutien du Siège et adopter des approches novatrices. À cet égard, le Comité a noté que seulement 20 % des postes de direction dans la Région (y compris les postes de responsable de bureau de pays de l'OMS) étaient occupés par des femmes. Cet aspect doit faire l'objet d'une attention particulière et être amélioré, avec l'appui du Siège.

55. Le Comité tient à remercier le bureau de pays de l'OMS au Congo pour le travail qu'il a accompli, et en particulier pour son projet de gestion des données de santé, qui génère de solides données analytiques pouvant être utilisées par un large éventail de parties prenantes et de partenaires pour traiter des questions de santé. Cette initiative est entièrement portée par des talents locaux et constitue un exemple de bonne pratique qui permet à l'OMS de remplir ses fonctions de soutien aux pays. Il faudrait développer cette initiative, en tenant compte des normes régionales et mondiales de l'OMS, afin de la reproduire plus facilement dans d'autres pays (et de permettre un regroupement entre plusieurs pays).

56. En République démocratique du Congo, le Comité s'est entretenu avec les points focaux du bureau régional et du bureau de pays responsables de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Il a été impressionné par l'attention que la direction porte à ce sujet important, par le travail abattu pour la campagne de sensibilisation locale menée auprès de tous les membres du personnel, et par les nombreux résultats obtenus dans ce domaine. Par exemple, des modes opératoires normalisés spécifiquement fondés sur les connaissances et l'expérience locales ont été définis en collaboration avec le bureau régional et le Siège. Le Comité a encouragé le bureau régional et le bureau de pays de l'OMS à continuer d'œuvrer dans ce domaine, car cet aspect est essentiel pour regagner la confiance des donateurs et devrait contribuer à renforcer la mobilisation des ressources. L'examen des modes opératoires normalisés par le Siège devrait être une priorité.

57. Dans ce contexte, le Comité attend avec intérêt de recevoir le rapport d'examen externe de la mise en œuvre des recommandations de la Commission indépendante, dès qu'il sera disponible.

58. Le Comité a été informé de la façon dont les ressources et les efforts consacrés à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels ont permis au bureau de pays de redresser la barre. Les résultats majeurs obtenus par le bureau de pays devraient être mieux communiqués aux partenaires locaux et internationaux. À cet égard, il faudrait que le bureau de pays élabore une stratégie de communication renforcée.

59. À l'issue de son programme régional, le Comité s'est rendu au bureau de pays de l'OMS en Afrique du Sud, pays classé parmi les pays à revenu intermédiaire. Au cours de la visite, le Comité a appris que, malgré les bons indicateurs de santé au niveau national, il existe d'importantes inégalités au sein du pays, d'où la nécessité de maintenir un partenariat solide entre l'OMS et les autorités sanitaires nationales. Pour remédier efficacement à ces difficultés, il faudrait créer des bureaux auxiliaires, ce qui nécessiterait des fonds supplémentaires. Toutefois, l'Afrique du Sud étant un pays à revenu intermédiaire, elle pourrait réussir à mobiliser des ressources à l'échelle nationale. Le Comité a donc encouragé le bureau régional et le bureau de pays de l'OMS à étudier des options de financement novatrices, y compris de la part du secteur privé.

60. Le Comité a noté avec satisfaction que le bureau de pays de l'OMS contribue de manière positive à améliorer la santé publique dans le pays, et en particulier qu'il avait apporté son soutien lors de l'action d'urgence menée contre la COVID-19, plaidé en faveur du régime national d'assurance maladie adopté par le Parlement sud-africain au profit de la population locale, et joué un rôle clé dans la réduction des indicateurs de mortalité maternelle.

61. Dans le cadre de cette dernière visite, le Comité a également rencontré le personnel travaillant au Centre administratif de gestion générale de l'OMS, à Pretoria. Au sein de la Région africaine, ce centre assure un appui de premier niveau dans les domaines de la comptabilité et de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines et des talents, et des services financiers numériques, et fournit des services de surveillance (à savoir conformité, gestion des risques et assurance qualité) à tous les bureaux de la Région. Cet exemple montre bien comment on peut améliorer l'appui aux bureaux de pays, regrouper l'expertise et renforcer les contrôles internes.

62. En particulier, le Comité a noté avec satisfaction qu'une initiative de paiement numérique avait été lancée, permettant de réduire les délais de paiement tout en atténuant considérablement le risque de fraude pour les paiements locaux. Cette initiative est en cours de déploiement dans l'ensemble de la Région et peut être considérée comme une pratique exemplaire à mettre en œuvre dans d'autres Régions.

63. Dans ses observations finales à l'intention des responsables régionaux, le Comité a félicité la Région africaine pour les progrès considérables qu'elle avait accomplis dans les contrôles internes. Il a

aussi invité l'Organisation à mobiliser des fonds supplémentaires en créant de nouveaux partenariats et en adoptant des approches novatrices en matière de mobilisation des ressources, y compris, dans la mesure du possible, avec le secteur privé.

64. Par ailleurs, le Comité a noté que, puisque les ressources étaient limitées, il était essentiel de mettre l'accent sur les programmes, tout en admettant que les États Membres devraient examiner plus avant les orientations en la matière.

AUTRES QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE COMITÉ

65. Le Comité a eu l'occasion d'examiner le projet de rapport du Secrétariat contenant le plan de travail proposé pour l'évaluation pour l'exercice 2024-2025 et de formuler des observations à ce sujet. Il se réjouit à l'idée de poursuivre la collaboration dans le domaine de l'évaluation afin de suivre les progrès de mise en œuvre lors de ses prochaines réunions.

66. Étant donné qu'il s'agit d'une première étape vers un modèle de financement plus durable, le Comité a félicité le Secrétariat et les États Membres pour le travail qu'ils avaient accompli en vue d'augmenter de 20 % les contributions fixées. Il a noté avec satisfaction qu'il était prévu d'utiliser ces contributions pour apporter une assistance aux pays, mais aussi d'accroître la délégation de pouvoirs aux responsables des bureaux de pays de l'OMS et de renforcer la responsabilisation grâce à la création d'indicateurs de performance clés.

67. En outre, compte tenu des progrès satisfaisants réalisés en vue de donner effet aux mesures du Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat, qui constitue la condition préalable à de nouvelles hausses des contributions fixées, le Comité prévoit de tenir d'autres échanges à ce sujet et d'aborder le cycle d'investissement lors de ses prochaines réunions.

68. Enfin, le Comité encourage le Secrétariat à continuer de collaborer avec les États Membres et les donateurs en vue de parvenir à un financement plus souple et pluriannuel, d'établir des partenariats et d'adopter des approches novatrices (y compris avec le secteur privé) à tous les niveaux. Cette capacité accrue de mobilisation des ressources devrait s'accompagner d'une solide stratégie de communication visant à mieux mettre en valeur les résultats obtenus par l'Organisation.

69. S'agissant de la question de la sécurité, le Comité a constaté une demande croissante de mesures de sécurité, y compris les évacuations, pour lesquelles il est difficile de prévoir des crédits budgétaires. Cela suppose de coordonner et d'optimiser les rôles du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU et de l'OMS, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources et le provisionnement adéquat. Le Comité est favorable à une rationalisation plus poussée dans ce domaine et à l'examen de mécanismes qui garantissent le financement approprié des besoins en matière de sécurité. Il a aussi pris note des nombreux postes vacants dans le domaine de la sécurité et souhaiterait un suivi du rapport de vérification intérieure sur la sécurité.

70. Un entretien a eu lieu entre le Président du Comité et la Présidente du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI), Mme E. A. Cronin, en septembre 2023. Cet entretien s'est déroulé dans le cadre de l'examen en cours de l'acceptation et de la mise en œuvre des recommandations du CCI par les organismes du système des Nations Unies, ainsi que du processus de traitement des rapports du CCI par les organisations participantes et de leur examen par les organes délibérants et organes directeurs.

71. Au cours de l'entretien, le Président du Comité a expliqué que, bien que le mandat du Comité ne prévoie pas spécifiquement l'examen des recommandations issues du rapport du CCI, la direction accorde la plus grande importance à ces recommandations et le Comité les examine dès qu'elles sont publiées, dans la mesure où elles sont pertinentes pour ses travaux en cours, s'il existe un risque élevé ou un désaccord, ou si ces recommandations sont signalées par la direction.

72. En particulier, le Comité envisage d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion qui se tiendra lors de la première partie de l'année un point consacré à l'examen de la mise en œuvre des recommandations antérieures du CCI, dans la mesure où elles intéressent son mandat.

73. La Présidente du CCI a félicité le Comité et l'OMS pour leur collaboration et leur engagement à donner suite aux recommandations du CCI.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS MISES EN ÉVIDENCE LORS DES QUARANTE-ET-UNIÈME ET QUARANTE-DEUXIÈME RÉUNIONS DU COMITÉ

74. **Le Comité a prié instamment le Secrétariat d'examiner les modes opératoires normalisés définis par le Bureau régional de l'Afrique, qui permettraient à l'Organisation d'atténuer davantage le risque d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. (Voir les paragraphes 21, 22 et 56.)**

75. **Un certain niveau de risque résiduel subsistera sur le terrain en ce qui concerne la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Des fonds seront nécessaires pour continuer à atténuer ce risque de manière durable. Outre les fonds souples alloués par l'Organisation aux activités de prévention, le Comité encourage le Secrétariat à examiner les éventuels mécanismes permettant d'utiliser des ressources autres que les ressources de base pour financer les activités de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et à faire rapport à ce sujet. (Voir le paragraphe 23.)**

76. **Le Comité a constaté, à partir des données partielles pour 2023 issues de la vérification intérieure, une détérioration de l'efficacité des contrôles internes. La direction devrait suivre cet aspect de près. Le Comité demande que les futures données sur l'efficacité des contrôles internes soient soumises par fonction et par zone géographique et qu'elles mettent en évidence les risques résiduels élevés, le cas échéant. (Voir le paragraphe 27.)**

77. **Le Comité a demandé que soit réalisée une analyse des causes profondes de l'augmentation du nombre d'enquêtes et de la forte proportion de cas non fondés afin que la direction puisse s'attaquer à ces questions. (Voir le paragraphe 31.)**

78. **Nonobstant l'indépendance du Commissaire aux comptes, le Comité recommande que, lorsque le Commissaire aux comptes planifie des vérifications de la performance, une discussion soit engagée avec la direction et le Comité afin d'éviter les doublons inutiles et la lassitude de l'entité vérifiée, et de veiller à ce que l'Organisation tire pleinement parti de ces vérifications. (Voir le paragraphe 37.)**

79. **Dans le cas de la République démocratique du Congo, le bureau de pays de l'OMS devrait élaborer une stratégie de communication renforcée à l'intention des donateurs, en tenant compte des difficultés rencontrées, des efforts déployés, des ressources disponibles et des résultats obtenus dans le domaine de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Malgré les défis et les priorités concurrentes, le bureau de pays a obtenu de bons résultats programmatiques. (Voir le paragraphe 58.)**

80. Le projet de gestion des données de santé du bureau de pays de l’OMS au Congo est un exemple d’innovation réussie. Il faudrait l’examiner pour évaluer sa faisabilité dans d’autres pays. (Voir le paragraphe 55.)

81. Le Comité a demandé au Secrétariat de rédiger un énoncé complet des avantages du projet de système de gestion opérationnelle, qui comprendrait des indicateurs de performance clés quantitatifs et qualitatifs et les investissements connexes nécessaires. (Voir le paragraphe 16.)

82. Sachant que la responsabilité de la mise en œuvre incombe aux première et deuxième lignes de défense, le Comité recommande de progresser encore dans la formulation et la gestion des risques aux trois niveaux de l’Organisation. Il faudrait établir un plan de projet formel, comprenant des résultats et des délais. (Voir les paragraphes 9 et 10.)

83. Le Comité recommande que soit élaborée une stratégie visant à mobiliser des fonds supplémentaires grâce à de nouveaux partenariats et à des approches novatrices, y compris, dans la mesure du possible, avec le secteur privé. Cette stratégie sera particulièrement importante pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. (Voir le paragraphe 63.)

84. Compte tenu des difficultés auxquelles fait face la Région africaine, le Siège et le bureau régional devraient envisager d’adopter des approches novatrices pour le recrutement et le maintien en poste du personnel de sorte à assurer des effectifs plus stables et diversifiés, et notamment un meilleur équilibre entre les sexes dans les postes de direction au niveau national. (Voir le paragraphe 54.)

**M. Darshak Shah (Président), M. Rob Becker, M. Greg Johnson,
M. Bert Keuppens et Mme Beatriz Sanz Redrado.**

APPENDICE

**ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE
DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ**

1. Le Comité a reçu un rapport faisant le point sur l'état de la mise en œuvre de ses recommandations précédentes, établi au moyen de la plateforme consolidée de suivi et de son tableau de bord en ligne. Le Comité a examiné attentivement les recommandations en suspens et a approuvé les modifications à apporter à l'état de la mise en œuvre.
2. Entre 2015 et mai 2023, le Comité a promulgué 144 recommandations de mesures à prendre par le Secrétariat. Il a noté avec satisfaction que, fin octobre 2023, 90 % des recommandations émises depuis 2015 et faisant l'objet d'un suivi avaient été clôturées tandis que 10 % de ces recommandations étaient en cours de mise en œuvre. Toutes les recommandations émises avant 2020 et toutes celles émises au cours de l'année 2021 ont été mises en œuvre. Des informations sur l'état de la mise en œuvre des recommandations qui étaient en suspens depuis le dernier rapport du Comité au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, en janvier 2023,¹ y compris les recommandations appliquées et en cours, figurent dans le tableau ci-dessous.

¹ Document EBPBAC37/2.

Tableau. État des recommandations en suspens, avec les observations du Secrétariat

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2017_PB26_1	EBPBAC26/2	La nécessité d'un plan complet de continuité de l'activité de l'Organisation.	Mise en œuvre	Entre février 2021 et février 2022, le Secrétariat a recueilli des informations sur ses processus de gestion de la continuité des opérations dans l'ensemble de l'Organisation, à l'appui de l'examen du CCI sur la question (JIU/REP/2021/6 publié en mars 2022). Par la suite, le Département Fonctions institutionnelles a dirigé l'élaboration d'un nouveau cadre de gestion de la continuité des opérations, en concertation avec tous les niveaux de l'Organisation et en collaboration avec le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, le Département Fonctions opérationnelles et le Bureau des services de contrôle interne. L'entité responsable est le Département Gestion et technologies de l'information. Le cadre a été achevé à la fin du mois de mai 2023 et a été approuvé par le Groupe de la politique mondiale en juin 2023.
IEO2019_PB30_3	EBPBAC30/2	L'élaboration, par la direction, d'un plan comportant une analyse de la cause première du problème des rapports aux donateurs en souffrance, des stratégies pour remédier au problème et des étapes claires pour aller de l'avant.	Mise en œuvre	Les contrôles internes supplémentaires précédemment réalisés ont montré que le nombre de rapports présentés en retard aux donateurs est resté stable (par exemple, il y a actuellement 444 rapports en attente, contre 343 en juin 2019). Les processus d'établissement des rapports aux donateurs seront remplacés dans le cadre du projet de mise en œuvre du système de gestion opérationnelle (BMS).
IEO2020_PB31_1	EBPBAC31/2	Dans le cadre de la transformation de l'OMS, le Comité invite instamment la direction à rester concentrée sur les efforts de gestion du changement et sur la gestion du risque de fatigue et d'épuisement du personnel.	Mise en œuvre	La mise en œuvre du plan d'action du Groupe d'action pour l'obtention de résultats pour l'impact sur les pays fait avancer la transformation au niveau national, y compris la gestion du changement à l'échelle régionale. Les enquêtes menées ont révélé que les membres du personnel (à tous les niveaux) avaient un désir de changement et qu'ils souhaitaient voir mise en œuvre une transformation qui aille au-delà du changement de structure organisationnelle et des initiatives mondiales. Une certaine fatigue du personnel a été signalée au Siège et dans les bureaux régionaux du fait des vagues précédentes de changements dans la structure organisationnelle (comme l'ont montré la vérification et l'évaluation de la transformation). Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action du Groupe d'action pour l'obtention de résultats, du projet de système de gestion opérationnelle (BMS) et des processus de gestion des ressources humaines portant sur la santé mentale du personnel, mais il reste encore beaucoup à faire.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
				Le Comité a été informé des progrès réalisés, également présentés dans le document EBPBAC37/2. À l'avenir, la mise à jour et la hiérarchisation du programme de transformation mettront l'accent sur l'intégration de la gestion du changement organisationnel dans l'Organisation et sur la prévention de la lassitude à l'égard des processus de réforme.
IEO2020_PB31_3	EBPBAC31/2	Le Comité recommande à l'OMS de partir d'une déclaration de haut niveau sur la propension au risque à l'échelle de l'Organisation et de classer ses déclarations sur la propension au risque par ordre de priorité décroissant, en les assortissant de mesures et de limites, le cas échéant.	Mise en œuvre	La stratégie de gestion du risque institutionnel, applicable à l'ensemble de l'Organisation, a été présentée au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa réunion d'avril 2023, où elle a été approuvée. Elle intègre la déclaration de l'OMS sur la propension au risque, sur laquelle elle s'appuie. La stratégie et la feuille de route ont été achevées et approuvées par le Groupe de la politique mondiale en juin 2023. Elles ont également été présentées aux États Membres par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration, dans le document EBPBAC38/5.
IEO2020_PB31_4	EBPBAC31/2	Le Comité recommande qu'une attention particulière soit accordée aux risques de non-conformité dans le cadre du processus de gestion des risques et souhaite souligner l'importance de la conformité en raison de la dépendance de l'OMS vis-à-vis des contributions volontaires et de la bonne volonté des États Membres et des donateurs. En outre, les effets du changement climatique sur la santé doivent être au centre des considérations de l'OMS en matière de gestion du risque institutionnel.	Mise en œuvre	Le Groupe de la politique mondiale a approuvé la nouvelle stratégie de gestion des risques de l'OMS en juin 2023. Le renforcement de l'utilisation de la stratégie est détaillé dans le plan d'action connexe. Des évaluations des risques et des mesures de mise en conformité au regard des risques en matière de PRSEAH ont été mises à l'essai puis appliquées dans les bureaux de pays de l'OMS. Le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS contribue activement aux mesures prises face aux risques environnementaux et de gouvernance sociale par l'intermédiaire du cadre de protection sociale et environnementale mis au point par le Département Environnement, changements climatiques et santé (ECH).
IEO2020_PB31_8	EBPBAC31/2	En outre, en ce qui concerne la Région africaine, le Comité conseille à la direction de l'OMS d'explorer les partenariats avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays de la Région afin de renforcer la responsabilisation à l'égard du public, d'identifier les possibilités d'amélioration et de trouver des solutions viables aux problèmes et aux lacunes en matière de capacités. Le travail exemplaire réalisé par le service de contrôle des finances publiques de la Sierra Leone en octobre 2014 sur la riposte à la maladie à virus Ebola dans ce pays montre combien ce type de partenariats pourrait s'avérer mutuellement bénéfique.	Non accepté	La Règle de gestion financière XII ne confère pas au Bureau des services de contrôle interne de mandat particulier pour le renforcement des capacités des institutions nationales de contrôle de comptes.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2020_PB31_10	EBPBAC31/2	Le Comité recommande que tous les cas de fait accompli relevés par le Comité d'examen des contrats soient signalés à la haute direction pour qu'elle les examine et prenne les mesures nécessaires pour garantir la transparence, et qu'un rapport soit présenté au Comité chaque année, comprenant les mesures prises par la direction pour garantir la transparence.	Mise en œuvre	Les nouvelles procédures du Comité d'examen des contrats sont entrées en vigueur le 1 ^{er} août 2023.
IEO2020_AC31_4	IEOAC31 (rapport)	Le Comité recommande que la direction continue à assurer un dialogue permanent avec le personnel de l'OMS afin que l'esprit de la transformation ne se perde pas, que le personnel à tous les niveaux s'approprie la transformation et que toute préoccupation soit prise en compte.	Mise en œuvre	L'OMS suit la mise en œuvre de cette recommandation et de plusieurs recommandations connexes figurant dans les rapports de l'évaluation indépendante de la transformation et du Commissaire aux comptes et promulguées par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa trente-sixième réunion. Le Secrétariat va réaliser une nouvelle enquête auprès des membres du personnel et plusieurs mesures ont été engagées par les départements Gestion des ressources humaines et des talents (HRT) et Santé mentale et usage de substances psychoactives (MSD) face aux problèmes plus généraux de fatigue du personnel. Voir numéro IEO2021_PB33_2.
IEO2020_AC31_7	IEOAC31 (rapport)	Le Comité encourage la haute direction à améliorer systématiquement les outils analogiques et numériques de protection contre la fraude, destinés à être utilisés sur le terrain dans les bureaux de pays.	Mise en œuvre	L'OMS a publié sa nouvelle Politique de prévention, de détection et de réponse à la fraude et à la corruption en juillet 2022. Afin d'y donner suite, le Secrétariat a organisé des formations aux trois niveaux de l'Organisation. En outre, comme cela a été déjà indiqué précédemment, la prochaine version du progiciel de gestion intégré du Secrétariat intégrera de nouveaux outils d'analyse de données pour mieux prévenir et détecter la fraude.
IEO2020_AC31_8	IEOAC31 (rapport)	Le Comité encourage la haute direction à poursuivre ou à accroître ses efforts pour renforcer une culture de tolérance zéro, en mettant particulièrement l'accent sur la formation et l'éducation au niveau national.	Mise en œuvre	Le programme de formation a été déployé aux trois niveaux de l'Organisation. En outre, une nouvelle Politique OMS de prévention, de détection et de réponse à la fraude et à la corruption a été publiée en juillet 2022.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2020_AC31_9	IEOAC31 (rapport)	<p>Le Comité consultatif recommande d'examiner les dépenses globales en matière de technologies de l'information (TI) par rapport aux recettes dans le cadre du cycle global de planification.</p> <p>Le Comité recommande de revoir le rapport entre les dépenses consacrées à la « gestion des TI à l'OMS » et celles visant à « changer les TI à l'OMS » et d'envisager des investissements supplémentaires concernant ce dernier objectif.</p> <p>Le Comité consultatif recommande d'exploiter les systèmes et plateformes dont disposent déjà d'autres organismes des Nations Unies durant le processus de modernisation du Système mondial de gestion (GSM) de l'OMS et d'envisager l'intégration globale du progiciel de gestion intégré avec d'autres organismes des Nations Unies plutôt que de n'intégrer que les éléments qui correspondent à l'usage commun de certaines fonctionnalités.</p>	Mise en œuvre	La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a pris note du rapport du Secrétariat sur la stratégie révisée sur la gestion et les TI et les mesures à prendre pour un financement durable des TI, notamment dans le contexte du budget programme 2024-2025 et du nouveau progiciel de gestion intégré (voir le document A76/33).
IEO2020_AC31_11	IEOAC31 (rapport)	Le Comité recommande de faire d'un cadre de responsabilisation OMS ajusté et actualisé la pierre angulaire du projet d'amélioration de la fonction de responsabilisation.	En cours	Le Bureau de l'évaluation et le Bureau des services de contrôle interne ont respectivement commandé des examens comparatifs ou d'assurance de la qualité, à réaliser d'ici au quatrième trimestre 2023. En plus de la mise à jour précédente, l'OMS a publié en juillet 2023 un cadre de responsabilisation pour sa stratégie triennale visant à prévenir l'inconduite sexuelle et à y remédier (2023-2025). Une version actualisée du Cadre de responsabilisation de l'OMS de 2015, fondée sur l'ensemble de ces contributions (et tenant compte du rapport de 2023 du CCI sur les cadres de responsabilisation) devrait être publiée au premier trimestre 2024. Voir la recommandation IEO2020_PB32_2.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2020_AC31_12	IEOAC31 (rapport)	Le Comité recommande d'assurer la mise en œuvre rapide de la recommandation du Bureau des Services de contrôle interne (IOS) en l'intégrant dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires.	Mise en œuvre	La version finale du contrat de mission applicable aux hauts fonctionnaires est en attente d'approbation finale par le Directeur général. Plusieurs mesures ont été prises pour responsabiliser plus efficacement les cadres de direction dans des domaines tels que la planification, la mise en œuvre, les ressources humaines, les achats, les voyages et la conformité. En outre, le Sous-Directeur général chargé des fonctions institutionnelles s'est acquitté de son rôle de coordination dans ce domaine en effectuant un suivi régulier et fréquent des progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes recommandations appliquées par le personnel placé sous l'autorité des directeurs de département et des directeurs de l'administration et des finances.
IEO2020_PB32_2	EBPBAC32/2	Le Comité recommande que le cadre de responsabilisation de l'OMS publié en 2015 soit actualisé dès que possible afin que l'ensemble des parties prenantes soient conscientes de leurs responsabilités dans ce domaine.	En cours	Le Bureau de l'évaluation et le Bureau des services de contrôle interne ont respectivement commandé des examens comparatifs ou d'assurance de la qualité, à réaliser d'ici à la fin de l'année 2023. En plus de la mise à jour précédente, l'OMS a publié en juillet 2023 un cadre de responsabilisation pour sa stratégie triennale visant à prévenir l'inconduite sexuelle et à y remédier (2023-2025). Une version actualisée du Cadre de responsabilisation de l'OMS de 2015, fondée sur l'ensemble de ces contributions (et tenant compte du rapport de 2023 du CCI sur les cadres de responsabilisation) devrait être publiée au premier trimestre 2024. Voir la recommandation IEO2020_AC31_11.
IEO2020_PB32_5	EBPBAC32/2	Le Comité réitère sa demande concernant l'élaboration d'une déclaration de haut niveau sur la propension au risque de l'OMS qui énonce les risques que l'Organisation est disposée à prendre dans la poursuite de sa stratégie.	Mise en œuvre	La stratégie de gestion du risque institutionnel, applicable à l'ensemble de l'Organisation, a été présentée au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa réunion d'avril 2023, où elle a été approuvée. Elle intègre la déclaration de l'OMS sur la propension au risque, sur laquelle elle s'appuie. La stratégie et la feuille de route ont été achevées et approuvées par le Groupe de la politique mondiale en juin 2023. Elles ont également été présentées aux États Membres par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration, dans le document EBPBAC38/5.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2020_AC32_4	IEOAC32 (rapport)	Le Comité recommande à la haute direction de mettre en place un mécanisme officiel d'étalonnage de la gestion des services du personnel, y compris une réforme de l'échelle de notation sur 5 actuelle pour passer à une échelle plus pratique reposant sur les pratiques actuelles.	En cours	L'OMS a mené une évaluation de la gestion de la performance par l'intermédiaire de PwC, cabinet qui a présenté en janvier 2023 à l'Organisation un rapport assorti de recommandations (dont une consistant à mettre en place un système de calibrage). Des consultations ont été également lancées avec d'autres institutions des Nations Unies afin de comprendre leurs systèmes, le cas échéant. Ces éléments serviront à concevoir le système de gestion de la performance utilisé dans le cadre du BMS. L'intégration d'un système de calibrage figurera dans la nouvelle approche proposée de gestion de la performance qui sera mise au point en 2024 en vue d'une mise en œuvre en 2025.
IEO2020_AC32_5	IEOAC32 (rapport)	Le Comité recommande à la haute direction de publier la répartition des notations du personnel au niveau global au sein de l'OMS pour servir de référence et garantir une transparence aux membres du personnel.	En cours	L'OMS est favorable à la publication de la répartition globale des notations du personnel. Quelques améliorations ont été apportées à l'outil (le « Système électronique de gestion et de développement des services du personnel », ou « PMDS électronique ») et d'autres mesures ont été prises en vue d'assurer une distribution normale en 2023. Les données de 2023 seront analysées début 2024, puis communiquées à l'ensemble des membres du personnel partout dans le monde.
IEO2020_AC32_7	IEOAC32 (rapport)	Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe procédera à une analyse coûts-avantages des bureaux géographiquement dispersés, en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer la collaboration entre eux.	En cours	Le Comité permanent du Comité régional de l'Europe a présenté son rapport sur la gouvernance du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR) ¹ à la soixante-treizième session du Comité régional qui s'est tenue à Astana du 24 au 26 octobre 2023. Un groupe de travail a examiné les questions de gouvernance et le Comité régional, dans sa décision EUR/RC73(3), a accueilli favorablement les recommandations qui y figuraient (notamment celles relatives aux bureaux géographiquement dispersés) et recommandé au CPCR d'y donner suite. Cependant, l'analyse coûts-avantages évoquée dans la recommandation n'a pas encore été réalisée.

¹ Disponible sur <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/373403/73wd16f-TAR-230802.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (consulté le 15 décembre 2023).

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2020_AC32_9	IEOAC32 (rapport)	Il convient que le Bureau régional de l'Europe continue de mettre l'accent sur l'efficacité, en plus de l'efficacité et des autres améliorations de l'appui aux processus numériques et de l'infrastructure numérique globale, ainsi que sur un meilleur alignement entre produits et résultats.	Mise en œuvre	<p>Le système d'automatisation des processus du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a été étendu en 2021 et recouvre désormais des flux de travail personnalisés pour certains types de demandes tels que les approbations exceptionnelles d'avances aux fournisseurs, l'approbation de nouveaux plans de travail biennaux dans le cadre des préparatifs de la période 2022-2023 ainsi que différentes actions liées aux ressources humaines, consistant par exemple à créer de nouveaux postes et à les pourvoir ou encore à recruter du personnel temporaire ou du personnel de remplacement pour les congés de maternité. Cet élargissement de la portée du système a contribué à la rationalisation des tâches administratives, ce qui a permis de réduire les durées de traitement et de créer des pistes d'audit claires et transparentes. Il a également grandement facilité la fluidité des processus administratifs pendant la pandémie de COVID-19, lorsque les membres du personnel étaient en télétravail, car ils n'étaient pas en mesure de travailler dans les bureaux de l'OMS.</p> <p>Les solutions numériques ont été utiles à l'ensemble des pays de la Région européenne de l'OMS, qu'elle a rapprochés, en facilitant le bon déroulement des opérations et la communication interne. Plusieurs bureaux de pays se sont appuyés sur des processus automatisés (flux opérationnels Bizagi) pour gérer les approbations de différentes actions administratives. La réussite du système d'automatisation des processus opérationnels du Bureau régional de l'Europe a débouché sur une collaboration avec le Bureau régional de l'Afrique en vue de mettre au point et d'élargir des systèmes dans la perspective de futurs déploiements, ce qui a été l'occasion de renforcer la collaboration interrégionale et de réaliser des économies (par exemple, en partageant le coût des licences et de l'appui informatique pour de nouveaux flux opérationnels spécialisés).</p>

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2020_AC32_12	IEOAC32 (rapport)	Au niveau des pays, le Comité conseille à l’OMS de poursuivre ses efforts de transformation et surtout de veiller à ce que l’ensemble du processus et des objectifs soient pris en main localement.	Mise en œuvre	Recommandation ouverte. Le Groupe d’action pour l’obtention de résultats, qui vise à obtenir un impact dans les pays, a été mis en place et son plan d’action, composé de 95 mesures, a été élaboré par des représentants de l’OMS issus de toutes les Régions et des bureaux de pays, garantissant ainsi la prise en main par les parties intéressées, notamment pour ce qui est de la mise en évidence des solutions. Le Secrétariat a mis au point un nouveau modèle opérationnel sur la présence de base prévisible dans les pays qui détermine les ressources humaines et financières nécessaires pour renforcer les performances et les moyens des bureaux de pays (sur la base d’une typologie des formes de soutien). Voir la recommandation IEO2021_PB33_2.
IEO2021_PB33_2	EBPBAC33/2	Au niveau des pays, le Comité conseille à l’OMS de poursuivre ses efforts de transformation et surtout de veiller à ce que l’ensemble du processus et des objectifs soient pris en main localement. La haute direction est encouragée à assurer un dialogue effectif constant avec son personnel afin que l’esprit de la transformation ne se perde pas.	Mise en œuvre	Recommandation ouverte. Le Groupe d’action pour l’obtention de résultats, qui vise à obtenir un impact dans les pays, a été mis en place et son plan d’action, composé de 95 mesures, a été élaboré par des représentants de l’OMS issus de toutes les Régions et des bureaux de pays, garantissant ainsi la prise en main par les parties intéressées, notamment pour ce qui est de la mise en évidence des solutions. Le Secrétariat a mis au point un nouveau modèle opérationnel sur la présence de base prévisible dans les pays qui détermine les ressources humaines et financières nécessaires pour renforcer les performances et les moyens des bureaux de pays (sur la base d’une typologie des formes de soutien). Voir la recommandation IEO2020_AC32_12.
IEO2021_PB33_4	EBPBAC33/2	Dans le domaine des achats, le Comité consultatif recommande de continuer à insister sur le problème de la fraude et propose une mise à jour régulière des politiques antifraude pertinentes. Il encourage l’OMS à améliorer systématiquement les outils analogiques et numériques de protection contre la fraude, destinés à être utilisés sur le terrain dans les bureaux de pays, ainsi qu’à poursuivre ou à intensifier les efforts visant à renforcer une culture de tolérance zéro.	Mise en œuvre	Une nouvelle politique antifraude a été publiée en juillet 2022. Des évaluations supplémentaires des risques de fraude ont été réalisées dans les domaines des achats et ont contribué à cette politique ; les enseignements de l’expérience sont pris en compte dans la conception du système de gestion opérationnelle (BMS) ainsi que dans les améliorations futures du cadre de contrôle interne et de gestion des risques.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2021_AC33_1	IEOAC33 (rapport)	Il est conseillé à la haute direction de continuer à renforcer les mesures visant à protéger la santé mentale et le bien-être du personnel. Il est recommandé d'entretenir des rapports constants avec le personnel, au sein des équipes et à l'échelle mondiale, au moyen notamment d'enquêtes éclairés.	Mise en œuvre	Recommandation ouverte. Le Secrétariat a mis en place un programme sur le respect au travail, qui inclut différentes mesures à l'appui de la santé mentale et du bien-être du personnel. Une série de séminaires destinés au personnel a été lancée sur les thèmes de la santé mentale et du bien-être. En outre, un processus de gestion du changement a été mis en place en vue d'aider le Groupe d'action pour l'obtention de résultats à avoir un impact dans les pays et à soutenir son plan d'action, notamment en apportant aux membres du personnel un appui en matière de communication. Un sondage éclair a été mis au point en rassemblant le contenu de nombreuses enquêtes auprès du personnel et sera bientôt lancé.
IEO2021_PB34_5	EBPBAC34/2	Le Comité recommande également à l'OMS que les Services de contrôle interne incluent dans leur programme de travail un examen de la Fondation pour l'OMS au cours des 24 prochains mois. En outre, l'accord conclu avec la Fondation pour l'OMS doit comprendre une clause de vérification adéquate conférant à l'OMS le pouvoir de procéder à une vérification périodique de la Fondation.	Compétence extérieure à l'OMS	La Fondation pour l'OMS, en tant que fondation suisse indépendante, doit avoir une politique et un système clairs en matière de vérification. Si la Fondation souhaite demander au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS de procéder à un audit, celui-ci y répondrait favorablement.
IEO2021_PB34_7a	EBPBAC34/2	Dans le domaine de la gestion des risques, le Comité invite instamment la direction : a) à formuler des orientations sur les niveaux de tolérance associés aux principaux risques et sur la façon de traduire ces tolérances en décisions au niveau opérationnel ; b) à veiller à ce que tous les principaux risques soient actualisés dans l'inventaire des risques et à ce que le Comité de gestion des risques se réunisse régulièrement pour mettre à jour et examiner les mesures prises par l'OMS en matière de gestion des risques.	Mise en œuvre	Le nouveau cadre de propension au risque définit des niveaux d'acceptabilité du risque intégrant des seuils de risque et des indicateurs connexes. La déclaration sur les risques figure dans la stratégie de gestion du risque institutionnel, dont elle constitue le socle. Des outils spécifiques sont en cours d'élaboration pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, dont l'utilisation du cadre de propension au risque.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB35_3	EBPBAC35/2	Le Comité recommande à l’OMS de veiller à ce que sa stratégie d’analyse des données appuie un programme d’apprentissage à l’échelle de l’Organisation centré sur les principales questions politiques et programmatiques auxquelles l’Organisation cherche à répondre.	En cours	L’OMS a lancé la première phase de son Centre mondial de données sanitaires, une nouvelle page Web publique intitulée « Datadot », en mai 2023 lors de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Des financements supplémentaires seront nécessaires pour continuer de mettre au point les deux autres volets du Centre mondial. En outre, les Services de contrôle interne ont réalisé en 2022 un audit interne de la gouvernance des données du Secrétariat. Une stratégie sur les données est en cours d’élaboration afin d’y donner suite. Les données sont utilisées pour la prise de décisions et l’apprentissage ; ainsi, celles relatives aux progrès vers les cibles du treizième programme général de travail, 2019-2025, ont été utilisées dans le cadre de l’élaboration du budget programme 2024-2025. Pour certains indicateurs de résultats, les bureaux de pays de l’OMS ont comparé les tendances nationales aux tendances régionales et mondiales. Dix bureaux de pays ont testé un processus de bout en bout, fondé sur les données et axé sur l’impact, pour définir les priorités et établir les plans d’accélération pour 3 à 5 grands domaines prioritaires liés aux cibles nationales, en se servant d’outils centrés sur les résultats pour la hiérarchisation des mesures, le suivi des progrès, la résolution des problèmes et les mesures correctives. Une ressource pour le renforcement des capacités (« Impact Playbook » suivant son titre anglais) est en cours de finalisation. Elle présentera les processus et données nécessaires de bout en bout pour obtenir un impact mesurable dans le cadre de l’OMS. Des analyses de données sont plus systématiquement intégrées dans les processus d’élaboration des stratégies de coopération avec les pays recommandés dans l’édition de 2020 du guide correspondant.
IEO2022_PB35_6	EBPBAC35/2	Des efforts continus doivent être déployés pour renforcer les capacités des systèmes nationaux de santé publique, notamment en réunissant et en partageant les bonnes pratiques entre les Régions de l’OMS.	Recommandation ouverte	Il s’agit là d’une recommandation ouverte et l’OMS ne peut donc ni la suivre quantitativement, ni la clore.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB35_8	EBPBAC35/2	Plus précisément, il est nécessaire d'examiner les capacités en matière de ressources humaines entre le Siège de l'OMS, les Régions et les bureaux de pays afin de garantir un juste équilibre, en mettant l'accent sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre pour faire face aux responsabilités croissantes en matière de redevabilité et aux exigences en matière d'établissement de rapports dans l'ensemble de l'Organisation.	Mise en œuvre	Le Secrétariat a passé en revue les capacités et les lacunes en ressources humaines, à l'échelle de l'Organisation, en mettant l'accent sur le renforcement de l'impact au niveau des pays et en vue de soutenir les efforts de mobilité. Afin de donner suite à cet examen, le Secrétariat, à l'appui du Groupe d'action pour l'obtention de résultats, une entité centrée sur les pays, a mis au point un nouveau modèle opérationnel sur la présence de base prévisible dans les pays qui détermine les ressources humaines et financières nécessaires pour renforcer les performances et les moyens des bureaux de pays (sur la base d'une typologie des formes de soutien). Celui-ci indique les postes à créer et à financer sur les fonds souples de base. Ces mesures seront intégrées à la planification opérationnelle pour le budget programme 2024-2025. Le modèle opérationnel inclut des postes spécialement destinés à renforcer les fonctions de responsabilisation et les fonctions d'appui.
IEO2022_PB36_4	EBPBAC36/2	Le Comité recommande la mise en place par l'Organisation d'un mécanisme de rétroaction régulier concernant les registres de risque, lorsqu'un contrôle s'avère insatisfaisant ou partiellement satisfaisant, mais pouvant être considérablement amélioré, ou encore en ce qui concerne les résultats négatifs d'une enquête.	En cours	Des progrès sont réalisés au Siège et dans les bureaux régionaux pour ce qui est d'assurer la cohérence entre les résultats de la vérification et les informations fournies dans les registres de risques et dans les listes de vérification du cadre de contrôle interne. Compte tenu de la maturité des bureaux principaux en matière de gestion des risques et de conformité, des initiatives sont en cours pour systématiser les boucles de rétroaction.
IEO2022_PB36_5	EBPBAC36/2	S'agissant de la déclaration de l'OMS sur la propension au risque, le Comité recommande à l'Organisation de se doter d'un plan de collaboration avec les différentes principales parties prenantes, qui devrait ensuite guider sa mise en œuvre. De plus, le Comité doit se voir fournir ces plans.	Mise en œuvre	Le nouveau cadre de propension au risque définit des niveaux d'acceptabilité du risque et intègre des seuils de risque et plusieurs indicateurs connexes. La déclaration sur les risques figure dans la stratégie de gestion du risque institutionnel, dont elle constitue le socle. Des outils spécifiques sont en cours d'élaboration pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, dont l'utilisation du cadre de propension au risque par le Comité mondial de gestion des risques, en consultation avec les États Membres et les représentants de l'OMS.
IEO2022_PB36_6	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que les supérieurs hiérarchiques des référents chargés de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels soient informés des responsabilités supplémentaires de ces référents afin de veiller à ce que le temps et les moyens nécessaires soient pleinement consacrés à cette tâche.	Mise en œuvre	Des orientations particulières ont été diffusées à l'ensemble des chefs de bureaux de pays de l'OMS et aux Directeurs régionaux.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB36_9	EBPBAC36/2	Le Comité recommande tout d'abord que l'OMS réalise une enquête auprès de son personnel à tous les niveaux, sur des questions relatives à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, ainsi que d'autres problèmes concernant la confiance, la communication, la participation des employés et l'environnement de travail. Puis, le Comité recommande également que l'OMS s'engage à maintenir un calendrier régulier pour la réalisation de ces enquêtes, afin d'évaluer les changements à long terme et de contribuer à mettre en évidence les domaines devant faire l'objet d'une attention. Ensuite, le Comité recommande que l'OMS envisage le déploiement d'enquêtes courtes et ciblées auprès du personnel lorsque des informations plus immédiates sont nécessaires pour mesurer les progrès dans certains domaines.	Mise en œuvre	Un examen externe de la culture de direction en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels a été mené à bien en décembre 2022. Le rapport de ces travaux sera mis à disposition en temps voulu. Un sondage éclair annuel, réalisé sous la direction du Département Gestion des ressources humaines et des talents, sera mené et englobera la question de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.
IEO2022_PB36_12	EBPBAC36/2	Le Comité recommande également que l'OMS suive de près les résultats de ses enquêtes sur les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels à toutes les étapes du processus d'appel et des sanctions disciplinaires, pour veiller à ce que ces enquêtes demeurent de la plus haute qualité et pour que l'accent mis sur le respect des délais n'entraîne pas d'effet néfaste en diminuant la qualité des enquêtes.	Mise en œuvre	Le contrôle de la qualité des activités d'enquête a été effectué ou est en cours depuis novembre 2021.
IEO2022_PB36_14	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que l'OMS continue d'affecter le personnel et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des changements requis, et tienne compte de l'engagement durable exigé des hauts responsables et du personnel à tous les niveaux de l'Organisation pour permettre une réforme de cette ampleur.	Mise en œuvre	L'intégration, dans le budget programme 2024-2025, d'un volant budgétaire de 50 millions de dollars des États-Unis pour la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier témoigne de l'engagement fort et durable de l'OMS en faveur de cet objectif. La poursuite des réunions hebdomadaires sur la responsabilisation, avec la participation du Directeur général, est également un signe de l'engagement de l'Organisation au plus haut niveau ; par ailleurs, un Cadre de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre l'inconduite sexuelle a été publié en vue de clarifier les responsabilités des membres du personnel en les détaillant. Concernant les capacités opérationnelles, le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont pourvu tous les postes à durée déterminée recensés dans le plan de ressources humaines de 2023, tandis que le Programme OMS de gestion des situations

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
				<p>d'urgence sanitaire et le Département Gestion des ressources humaines et des talents disposent de listes d'experts pour les déploiements dans les situations d'urgence et pour les postes de fonctionnaires. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'OMS met en œuvre la stratégie triennale visant à prévenir l'inconduite sexuelle et à y remédier (2023-2025), dont le but est de consolider les acquis obtenus dans le cadre du Plan de lutte de l'administration et de continuer de renforcer l'approche centrée sur les victimes et les survivants dans les activités menées par l'Organisation pour prévenir et combattre l'inconduite sexuelle. Le plan de mise en œuvre pour l'année 1 du cadre de suivi et d'évaluation est disponible en accès public sur le site Web de l'OMS, et ceux des années 2 et 3 seront établis une fois que la planification détaillée du budget programme 2024-2025 sera achevée. L'évaluation des risques aux fins de la prévention et de la lutte contre l'inconduite sexuelle fait désormais partie du cadre de gestion des risques (risque 13), qui s'applique de façon obligatoire à l'ensemble des centres budgétaires. Un outil en ligne pour la conduite des évaluations de risques et des plans d'atténuation et la diffusion des informations correspondantes est en cours d'élaboration et sera lancé en 2024.</p>
IEO2022_PB36_15	EBPBAC36/2	<p>Le Comité recommande que l'OMS mène une analyse des causes profondes expliquant le fait que des recommandations soient en suspens depuis longtemps, avec l'appui des services de contrôle interne, et prenne des mesures adaptées.</p>	Mise en œuvre	<p>Le document A76/24, dont la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a pris note, présente une analyse de 10 problèmes récurrents et de leurs causes profondes, en s'appuyant sur des rapports de vérification intérieure et extérieure. À sa quarante-et-unième réunion (juin 2023), le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a examiné ces problèmes, les mesures de suivi et les lacunes qui demeurent. Ces aspects continueront de figurer à l'ordre du jour de ses futures réunions. L'application des mesures de suivi fait l'objet d'un contrôle. On peut donner trois exemples concrets de ce suivi : a) les pactes de responsabilisation de la haute direction sont en train d'être renforcés de manière à couvrir tous les domaines de la gestion et de la conformité ; b) les délégations de pouvoirs des représentants de l'OMS ont été élargies et adoptées par cinq bureaux régionaux, et c) ces nouvelles délégations seront accompagnées d'un ensemble d'indicateurs clés permettant d'évaluer la performance des bureaux de pays, qui feront l'objet d'un suivi régulier.</p>

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB36_16	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que l’OMS mette en place des mesures incitatives pour donner suite aux recommandations relatives aux vérifications ainsi que des mesures en cas de non-conformité.	Mise en œuvre	<p>La version finale du contrat de mission applicable aux hauts fonctionnaires est en attente d’approbation finale par le Directeur général. Plusieurs mesures ont été prises pour responsabiliser plus efficacement les cadres de direction dans des domaines tels que la planification, la mise en œuvre, les ressources humaines, les achats, les voyages et la conformité.</p> <p>En outre, le Sous-Directeur général chargé des fonctions institutionnelles s’est acquitté de son rôle de coordination dans ce domaine en effectuant un suivi régulier et fréquent des progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes recommandations appliquées par le personnel placé sous l’autorité des directeurs de département et des directeurs de l’administration et des finances. La délégation de pouvoirs a été élargie pour ce qui concerne les représentants de l’OMS, approuvée par cinq bureaux régionaux et accompagnée d’un nouvel ensemble d’indicateurs clés de performance, destinés à assurer la conformité. Les tableaux de bord de l’OMS, existants ou nouveaux, permettent de suivre l’application respective des recommandations issues des vérifications intérieure et extérieure et celles issues des organes directeurs et d’autres sources.</p>
IEO2022_PB36_17	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que les services de contrôle interne réalisent une vérification à mi-parcours du déploiement du système ERP pour évaluer les progrès au regard du plan de projet et ainsi fournir des orientations supplémentaires à l’administration.	Mise en œuvre	La vérification intérieure a été achevée en mars 2023 (voir le document A76/23). De plus, le Commissaire aux comptes a achevé la vérification du projet de système de gestion opérationnelle (BMS), lui-même en cours (voir les documents A76/22 et A76/24). Des conseils à l’attention de la direction figurent dans les deux documents.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB36_19	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que, pour l'élaboration du plan de travail biennal, on envisage d'utiliser des critères de sélection établis, les suggestions des parties prenantes, et l'harmonisation avec le programme d'apprentissage de l'Organisation, les besoins prioritaires et les lacunes.	Mise en œuvre	Lors de l'élaboration du plan de travail biennal pour 2024-2025, le Bureau d'évaluation de l'OMS a non seulement appliqué certains critères pour la sélection des évaluations, mais a également décidé de revoir radicalement la façon dont est constituée la liste de départ de propositions d'évaluations (liste à laquelle les critères sont ensuite appliqués). Depuis juin 2023, le Bureau de l'évaluation s'est engagé dans un vaste processus de consultation et de sensibilisation auprès des départements techniques et chargés des urgences ainsi que des bureaux régionaux. Par conséquent, la liste de départ a été considérablement élargie : elle est désormais bien plus complète et équilibrée du point de vue des objectifs stratégiques couverts par les évaluations. Le processus n'est pas achevé, en particulier en ce qui concerne les évaluations menées par les bureaux de pays, sur lesquelles chaque bureau régional recueille actuellement des informations. Certains bureaux régionaux sont en train de constituer des registres des évaluations régionales et nationales réalisées, en cours ou prévues, dans leurs régions respectives, et d'élaborer des plans d'évaluation chiffrés contenant différentes informations clés (par exemple, l'unité cheffe de file, l'usage prévu, le calendrier, le coût estimé et la source de financement). Ces efforts jettent les bases d'un système d'évaluation plus solide pour l'OMS. Le plan sera présenté au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance pour observations, fin 2023, et au Conseil exécutif pour examen au début de l'année 2024 (document EB154/31).
IEO2022_PB36_20	EBPBAC36/2	Le Comité recommande de mener une évaluation pour veiller à ce que l'OMS tire les enseignements de la riposte actuelle à la pandémie de COVID-19 pour orienter les mesures à prendre dans le but de mieux se préparer à de futures situations d'urgence sanitaire.	Mise en œuvre	Les enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 ont été synthétisés par la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19 et par le groupe d'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle (travaux publiés sur le site Web de l'OMS consacré à l'évaluation). Ces évaluations viennent compléter d'autres évaluations réalisées par l'OMS : le rapport du Bureau de l'OMS en Ukraine sur la riposte à la COVID-19, l'évaluation conjointe du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 par la Fondation pour les Nations Unies et l'OMS ; et l'évaluation par l'OPS de son action face à la COVID-19. Des questions d'évaluation spécialement liées à la COVID-19 et restées en suspens seront intégrées aux évaluations prévues du plan de travail 2024-2025. L'examen de l'OMS pour la période 2022-2023 réalisé par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
				multilatérales (MOPAN) abordera également les mesures engagées par l'OMS face à la pandémie, les répercussions sur l'Organisation et les enseignements dont tenir compte à l'avenir.
IEO2022_PB36_21	EBPBAC36/2	Conformément à ses recommandations relatives aux programmes d'apprentissage mentionnés ci-dessus, le Comité recommande qu'une part importante des efforts du Bureau portent sur la mise à disposition d'orientations et d'une formation pour les supérieurs hiérarchiques pour les aider à 1) déterminer le type de questions programmatiques auxquelles une évaluation doit contribuer à répondre et 2) utiliser les résultats des évaluations pour améliorer les résultats programmatiques.	Mise en œuvre	Le guide pratique sur l'évaluation à l'intention des directeurs de programme et du personnel chargé de l'évaluation a été publié. Le Réseau mondial de l'OMS sur l'évaluation, qui relie tous les bureaux et experts de l'évaluation de l'Organisation, offre désormais des occasions régulières de mettre en commun les meilleures pratiques et les compétences d'évaluation, en interne, aux trois niveaux de l'Organisation. Le Bureau de l'évaluation organise également une série d'événements en matière de formation (avec, par exemple, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation) à l'intention du personnel d'évaluation et des responsables opérationnels de l'ensemble de l'Organisation.
IEO2022_PB36_23	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que le Bureau envisage d'accroître sa capacité d'évaluation en explorant les possibilités de collaboration avec les universités et d'autres organisations externes, notamment en élargissant le recours aux stages ; accroître la coordination avec d'autres organisations des Nations Unies en vue d'entreprendre des évaluations conjointes ou coordonnées ; et, en particulier au niveau national et régional, la mise en place de mécanismes au niveau local pour aider l'OMS à répondre aux questions de programme auxquelles elle est confrontée dans ces endroits, où les capacités peuvent être particulièrement limitées.	Mise en œuvre	Le Bureau de l'évaluation de l'OMS a élargi ses activités conjointes avec le réseau évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle et d'autres organismes des Nations Unies. En outre, l'étude comparative en cours sur la fonction d'évaluation (qui devrait être achevée d'ici à la fin de l'année 2023) fournira des informations supplémentaires sur l'action d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine. Des initiatives ont été engagées pour instaurer un dialogue avec des groupes plus larges de collaborateurs externes, y compris l'utilisation de nouvelles listes pour les cabinets et les consultants. De nouveaux accords à long terme ont été passés en 2023.
IEO2022_PB36_24	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que le Bureau de l'évaluation engage une tierce partie pour mener un examen par les pairs et que les examens ultérieurs suivent un calendrier régulier, par exemple tous les trois ou cinq ans.	Mise en œuvre	Le Bureau de l'évaluation de l'OMS a commandé un examen comparatif qui sera achevé d'ici à la fin de 2023. Voir également la recommandation IEO2023_PB38_6.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB36_25	EBPBAC36/2	Le Comité recommande une coordination continue entre les bureaux. Une option envisageable consiste à mettre à l'essai l'élaboration d'aide-mémoires sur des sujets précis pour synthétiser à l'intention des États Membres et d'autres acteurs les principales conclusions et les recommandations des organes de supervision sur des domaines programmatiques spécifiques ou des questions de supervision.	Mise en œuvre	Le Bureau de l'évaluation et le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS entretiennent de très bonnes relations de travail. Des progrès notables ont été accomplis dans la classification et le suivi des recommandations issues de différentes sources et des rapports synthétiques ont été présentés aux États Membres par l'intermédiaire des organes directeurs (couvrant, par exemple, les questions de PRSEAH, les fonctions de responsabilisation, les travaux du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et le Plan de mise en œuvre du Secrétariat, et les rapports du CCI). La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a pris note de 10 problèmes récurrents découlant des vérifications. Le nouveau portail des États Membres (sur le site Web de l'OMS) offre une bien plus grande transparence. Quelques autres initiatives d'apprentissage institutionnel sont en cours pour préparer de courts points de situation sur les problématiques communes qui se dégagent des travaux des fonctions de responsabilisation et pour documenter les enjeux transversaux récurrents à partir d'un ensemble de sources plus large.
IEO2022_PB36_26	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que, dans le cadre de la mise en œuvre, l'OMS organise des sessions d'information avec les responsables et les États Membres sur la manière dont ils peuvent utiliser leur système à des fins d'information et pour mieux orienter leurs décisions. Le Comité recommande également que l'Organisation réalise régulièrement des enquêtes auprès des utilisateurs pour déterminer des améliorations potentielles. Le Comité recommande également que le système recense et rende compte non seulement du déploiement des recommandations, mais également, à mesure que des informations deviennent disponibles, de leur impact – les mesures permettent-elles de faire face aux causes sous-jacentes mises en évidence, et quelles améliorations spécifiques ont-elles entraînées ?	Mise en œuvre	Le Secrétariat a présenté la nouvelle plateforme aux États Membres à au moins trois occasions en 2023, en les invitant à faire part de leurs observations. Un deuxième tableau de bord connexe pour le suivi des mesures figurant dans le Plan de mise en œuvre du Secrétariat a également été lancé sur la nouvelle page Web publique du portail des États Membres. Ces tableaux de bord ont été très utiles pour l'apprentissage institutionnel et l'analyse, notamment pour suivre les recommandations, mettre en évidence les répétitions d'une source à l'autre, améliorer la cohérence des mesures prises et aider les organes directeurs à mieux comprendre les causes premières et les problèmes en suspens.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB36_27	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que l'OMS œuvre au niveau régional et national à l'élaboration d'un ensemble de cas spécifiques démontrant l'intérêt d'investir dans les données. Dans ce cas, l'intérêt ne devrait pas se limiter à renforcer la qualité et la disponibilité des données, mais aussi porter sur la manière dont les données conduisent à des décisions qui améliorent la vie des individus.	En cours	L'OMS et l'UNICEF ont fait une présentation conjointe sur l'utilité des statistiques de mortalité infanto-juvénile lors de la séance sur le « dividende » des données, dans le cadre de l'Initiative à fort impact des Nations Unies, en marge du Sommet des Nations Unies sur les ODD, le 17 septembre 2023. L'argumentaire d'investissement fait l'objet d'une publication conjointe. ¹ Le Secrétariat a rédigé une nouvelle stratégie en matière de systèmes d'information sanitaire, en cours d'approbation par la direction.
IEO2022_PB36_28	EBPBAC36/2	Le Comité recommande à l'OMS de veiller à ce que sa stratégie d'analyse des données appuie un programme d'apprentissage à l'échelle de l'Organisation centré sur les principales questions politiques et programmatiques auxquelles l'Organisation cherche à répondre.	En cours	Le Secrétariat a lancé la première phase de son Centre de données, une nouvelle page Web publique intitulée « Datadot », en mai 2023 lors de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. En outre, les Services de contrôle interne ont réalisé en 2022 un audit interne de la gouvernance des données du Secrétariat. Une stratégie sur les données est en cours d'élaboration afin d'y donner suite. Les données sont utilisées pour la prise de décisions et l'apprentissage ; ainsi, celles relatives aux progrès vers les cibles du treizième programme général de travail ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration du budget programme 2024-2025. Pour certains indicateurs de résultats, les bureaux de pays de l'OMS ont comparé les tendances nationales aux tendances régionales et mondiales. Dix bureaux de pays ont testé un processus de bout en bout, fondé sur les données et axé sur l'impact, pour définir les priorités et établir les plans d'accélération pour 3 à 5 grands domaines prioritaires liés aux cibles nationales, en se servant d'outils centrés sur les résultats pour la hiérarchisation des mesures, le suivi des progrès, la résolution des problèmes et les mesures correctives. Une ressource pour le renforcement des capacités (« Impact Playbook » suivant son titre anglais) est en cours de finalisation. Elle présentera les processus et données nécessaires de bout en bout pour obtenir un impact mesurable dans le cadre de l'OMS. Des analyses de données sont plus systématiquement intégrées dans les processus d'élaboration des stratégies de coopération avec les pays recommandés dans l'édition de 2020 du guide correspondant.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB36_29	EBPBAC36/2	Le Comité encourage l'OMS à poursuivre ses efforts pour renforcer l'impact au niveau des pays et pour mettre en œuvre les différentes recommandations de l'évaluation extérieure et du contrôle des performances.	En cours	Le programme de transformation actualisé et ses mesures hiérarchisées s'attacheront en premier lieu à faire en sorte que l'Organisation soit adaptée à l'objectif qu'elle poursuit et à obtenir un impact mesurable au niveau des pays. Le Secrétariat continue de donner suite à trois grandes recommandations importantes issues de la vérification et relatives à l'évaluation et à la performance, qui tendent : 1) à investir des ressources spécifiques pour la transformation au niveau des pays ; 2) à intensifier les efforts pour garantir que les effectifs soient motivés et adaptés aux besoins ; 3) à améliorer la transparence et rendre compte des résultats obtenus et mesurés, en particulier au niveau des pays. Le plan d'action du Groupe d'action pour l'obtention de résultats recouvre plusieurs axes : la mise en place d'un modèle différencié de présence de base prévisible dans les pays pour chaque bureau de pays, l'extension de la délégation de pouvoirs, et une mobilité du personnel axée sur les bureaux de pays. De nombreuses mesures sont en cours de mise en œuvre, même s'il est trop tôt pour observer les résultats dans les bureaux de pays. Celles-ci visent en particulier : 1) à améliorer le suivi des performances et des résultats au niveau des pays, ainsi que l'établissement de rapports dans ce domaine, en renforçant les études de cas et le tableau de bord des produits, notamment en mettant en place des moyens de mesure plus objectifs qui reposent sur des indicateurs de performance clés concernant les résultats en matière technique et de gestion ; et 2) à établir un tableau de bord prospectif à l'intention des bureaux de pays afin de suivre les résultats de manière plus transparente au niveau national.
IEO2023_PB37_1	EBPBAC37/2	Prenant note de la multiplicité des enquêtes menées auprès du personnel de l'OMS, le Comité a recommandé qu'elles soient rationalisées/regroupées.	Mise en œuvre	Les départements Gestion des ressources humaines et des talents (HRT) et Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle (PRS) ont passé en revue les questions des enquêtes auprès du personnel et différents instruments liés à la lutte contre l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PRSEAH), dans une perspective de rationalisation et d'intégration aboutissant en une enquête unique consolidée menée une fois par an (enquête éclair).

¹ Goessmann C, Adele P, Jauer K, Loinig M, Melamed C, Zak T. Pulse of progress: mapping the state of global SDG data in 2023. New York, Organisation des Nations Unies, 2023.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2023_PB37_2	EBPBAC37/2	Le Comité a recommandé que la fonction d'enquête pour traiter les cas d'inconduite soit maintenue et pérennisée. À cet égard, il conviendrait également de renforcer les capacités du Département Gestion des ressources humaines et des talents.	Mise en œuvre	Le Secrétariat a mis à jour la structure et les rattachements hiérarchiques du Bureau des services de contrôle interne (voir la décision EB150(23) (2022)) ; il a augmenté le nombre de membres du personnel permanents essentiels mentionné dans le rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir le document EBPBAC33/2), question sur laquelle le Comité établit des rapports réguliers (voir les documents EBPBAC34/2, EBPBAC35/2, EBAPBAC36/2, EBPBAC37/2 et EBPBAC38/2). Le nouveau Chef des enquêtes a pris ses fonctions en novembre 2022 et le nouveau Directeur du Bureau des services de contrôle interne a fait de même le 15 juin 2023. Une équipe supplémentaire de nouveaux enquêteurs a été recrutée au début de l'année 2022 et a résorbé en mai 2022 l'arriéré des enquêtes sur les cas d'inconduite sexuelle. En décembre 2021, l'OMS a conclu un mémorandum d'accord avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'Organisation des Nations Unies pour mener des enquêtes sur les auteurs présumés ainsi que sur les fautes de gestion suspectées de membres du personnel de l'OMS, telles que mises en évidence par la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola. Même si le nombre d'allégations signalées continue d'augmenter, d'importants progrès ont été accomplis pour résorber le retard pris dans le traitement des anciennes affaires. Le service de signalement des problèmes d'intégrité a été transféré au sein du Bureau des services de contrôle interne et continue d'être renforcé en vue d'optimiser l'accès, l'efficacité, la bonne gestion des affaires et la communication, en mettant l'accent sur la consolidation de l'équipe chargée du traitement des nouveaux dossiers et des mécanismes connexes. Le Secrétariat continue de respecter le délai de traitement des affaires d'inconduite sexuelle, fixé à 120 jours. Des enquêtes sont conduites en temps réel sur les nouveaux dossiers.
IEO2023_PB37_3	EBPBAC37/2	Des changements plus profonds dans le processus de nomination du Commissaire aux comptes seront proposés par le Secrétariat en consultation avec le Comité pour soumission à l'Assemblée de la Santé, en temps voulu pour le cycle suivant (2027).	Mise en œuvre	Voir également la recommandation IEO2023_PB38_3. Le document A76/25 présente la procédure suivie pour la sélection du Commissaire aux comptes en 2023, y compris le nouveau rôle du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, consistant à conseiller l'Assemblée de la Santé, tel que décrit dans son mandat révisé adopté dans la décision EB150(16) (2022).

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
				Le Secrétariat examinera en temps voulu les procédures de sélection des commissaires aux comptes, dans l'ensemble des institutions des Nations Unies, avant 2027.
IEO2023_PB37_4	EBPBAC37/2	Lors de réunions futures, le Comité souhaiterait avoir davantage d'informations et d'explications sur les recommandations découlant des vérifications intérieures en suspens.	Mise en œuvre	Le Bureau des services de contrôle interne fait le point sur cette question dans son rapport annuel à l'Assemblée de la Santé et dans les informations actualisées qu'il a communiquées à la quarantième réunion du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, en mars 2023.
IEO2023_PB37_5	EBPBAC37/2	Le Comité s'est félicité de l'analyse préliminaire des causes profondes du caractère récurrent de certaines recommandations découlant des vérifications intérieures des comptes et espère qu'elle sera menée à terme conjointement par le Bureau des services de contrôle interne et la direction. Cette dernière devrait mettre en place des mesures d'atténuation sur la base de ses conclusions.	Mise en œuvre	Le document A76/24, dont la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé prend note, présente une analyse de 10 problèmes récurrents et de leurs causes profondes, en s'appuyant sur des rapports de vérification intérieure et extérieure. À sa quarante-et-unième réunion, en juin 2023, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a examiné ces problèmes, les mesures de suivi et les lacunes qui demeurent. Ces aspects continueront de figurer à l'ordre du jour de ses futures réunions. L'application des mesures de suivi fait l'objet d'un contrôle. On peut donner trois exemples concrets de ce suivi : 1) les pactes de responsabilisation de la haute direction sont en train d'être renforcés de manière à couvrir tous les domaines de la gestion et de la conformité ; 2) les délégations de pouvoirs des représentants de l'OMS ont été élargies et adoptées par cinq bureaux régionaux, et 3) ces nouvelles délégations seront accompagnées d'un ensemble d'indicateurs clés permettant d'évaluer la performance des bureaux de pays, qui feront l'objet d'un suivi régulier.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2023_PB37_6	EBPBAC37/2	Le Comité recommande que le Directeur du Bureau des services de contrôle interne et la direction présentent un exposé conjoint à une prochaine réunion du Comité afin de préciser les mesures prises pour donner suite aux conclusions de l'analyse des causes profondes.	Mise en œuvre	Le document A76/24, dont la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé prend note, présente une analyse de 10 problèmes récurrents et de leurs causes profondes, en s'appuyant sur des rapports de vérification intérieure et extérieure. À sa quarante-et-unième réunion, en juin 2023, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a examiné ces problèmes, les mesures de suivi et les lacunes qui demeurent. Ces aspects continueront de figurer à l'ordre du jour de ses futures réunions. L'application des mesures de suivi fait l'objet d'un contrôle. On peut donner trois exemples concrets de ce suivi : 1) les pactes de responsabilisation de la haute direction sont en train d'être renforcés de manière à couvrir tous les domaines de la gestion et de la conformité ; 2) les délégations de pouvoirs des représentants de l'OMS ont été élargies et adoptées par cinq bureaux régionaux, et 3) ces nouvelles délégations seront accompagnées d'un ensemble d'indicateurs clés permettant d'évaluer la performance des bureaux de pays, qui feront l'objet d'un suivi régulier.
IEO2023_PB37_7	EBPBAC37/2	Le Secrétariat devrait établir un plan d'action assorti d'un calendrier précis et rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes requises dans le contexte de la résolution du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple. Le Secrétariat devrait intégrer ces mesures à d'autres initiatives en cours.	Mise en œuvre	Le Secrétariat a fait le point sur l'avancement des mesures prises dans le cadre du Plan de mise en œuvre du Secrétariat, du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et d'autres initiatives connexes, aux trente-septième et trente-huitième réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration, aux cent cinquante-deuxième et cent cinquante-troisième sessions du Conseil exécutif et à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Le tableau de suivi du Plan de mise en œuvre est disponible sur le portail des États Membres du site Web de l'OMS, de même que le tableau de suivi consolidé. Le suivi de plusieurs axes de travail (Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, Plan de mise en œuvre, Groupe d'action pour l'obtention de résultats, etc.) est en train d'être harmonisé en interne.
IEO2023_PB37_8	EBPBAC37/2	Le Comité attend avec intérêt de disposer de davantage d'informations sur les tâches concrètes de la part des États Membres dans le cadre du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, sur la manière dont les différents types de financement sont utilisés et sur les plans de hiérarchisation des priorités.	Mise en œuvre	Le Secrétariat a fait le point sur l'avancement des mesures prises dans le cadre du Plan de mise en œuvre du Secrétariat, du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et d'autres initiatives connexes, aux trente-septième et trente-huitième réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration, aux cent cinquante-deuxième et cent cinquante-troisième sessions du Conseil exécutif et à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Le tableau de suivi du Plan de mise en œuvre est disponible sur le

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
				portail des États Membres du site Web de l'OMS, de même que le tableau de suivi consolidé. Le suivi de plusieurs axes de travail (Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, Plan de mise en œuvre, Groupe d'action pour l'obtention de résultats, etc.) est en train d'être harmonisé en interne. De mars à avril 2023, le Secrétariat a également mené une enquête pour savoir quelles devraient être, du point de vue des États Membres, les mesures prioritaires du Plan de mise en œuvre. Les résultats ainsi obtenus aideront le Secrétariat à hiérarchiser les mesures conjointement avec les États Membres, sachant que les ressources sont limitées.
IEO2023_PB37_9	EBPBAC37/2	Le Comité a pris note de la lourdeur de la gestion des petites subventions et a encouragé le Secrétariat à procéder à une analyse de cette question et à s'efforcer de la rationaliser.	Mise en œuvre	Le Secrétariat a fait état de la lourde charge administrative que représente pour lui la gestion de plus de 3000 subventions par an, problème dont rendent également compte les évaluations de l'OMS conduites actuellement ainsi qu'en 2017-2018 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN). Le Directeur général a pris des mesures face à cela dès son premier mandat. Des documents et des analyses supplémentaires ont été préparés en vue de donner suite à la recommandation E2 du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple (éléments présentés à la trente-neuvième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration et à la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif). Ceux-ci serviront à l'élaboration d'un cycle d'investissement (une nouvelle modalité de mobilisation des ressources qui vise à obtenir un financement prévisible du quatorzième programme général de travail), activité menée actuellement avec les États Membres et les bailleurs de fonds en vue de multiplier les possibilités de regrouper les financements de façon à réduire la charge administrative, notamment pour la rédaction des projets et l'établissement des rapports.
IEO2023_PB37_10	EBPBAC37/2	Décrire clairement les rôles des différents types de financement et leur impact, le cas échéant, ou absence d'impact si les niveaux requis ne sont pas atteints.	Mise en œuvre	Le Secrétariat a réalisé de nombreuses analyses et en a présenté les résultats aux États Membres, notamment dans le cadre des rapports du Secrétariat au Comité du programme, du budget et de l'administration, au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé (voir le budget programme 2024-2025), des rapports financiers à l'Assemblée de la Santé et de nombreuses séances d'information pour les États Membres. En outre, des informations utiles sont disponibles dans toute une série de portails, de plateformes et de tableaux de bord, sur le portail des États Membres du site Web de l'OMS.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2023_PB37_11	EBPBAC37/2	Le Comité souhaiterait disposer d'informations plus précises sur la déclaration relative à la propension au risque, y compris une matrice pour faciliter la mesure de la propension au risque.	Mise en œuvre	Le nouveau cadre de propension au risque définit des niveaux d'acceptabilité du risque intégrant des seuils de risque et des indicateurs connexes. La déclaration sur les risques figure dans la stratégie de gestion du risque institutionnel, dont elle constitue le socle. Des outils spécifiques sont en cours d'élaboration pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, dont l'utilisation du cadre de propension au risque ; un ensemble de critères d'impact des risques a été mis au point (facteurs clés de succès) et communiqué à tous les responsables de risques de l'Organisation.
IEO2023_PB37_12	EBPBAC37/2	Le Comité a demandé des informations plus précises sur la manière dont la déclaration relative aux risques allait être mise en œuvre. Cette mise en application doit être accélérée et assortie d'un calendrier précis.	Mise en œuvre	Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a abordé cette question à sa quarante-et-unième session. Une feuille de route sur la gestion des risques, assortie de jalons et de mesures allant au-delà de 2026, a été élaborée.
IEO2023_PB37_13	EBPBAC37/2	Le Comité a recommandé que, conformément aux bonnes pratiques, un examen collégial indépendant du système et de la structure d'évaluation soit mené à bien.	Mise en œuvre	Le Bureau de l'évaluation de l'OMS a commandé un examen comparatif qui sera achevé d'ici à la fin de 2023. Voir également la recommandation IEO2023_PB38_6.
IEO2023_PB37_14	EBPBAC37/2	Le Comité a recommandé que le Directeur du Bureau de l'évaluation soit invité à certaines des futures réunions afin de donner des informations plus précises sur les mesures prises, quand le Comité le jugera bon.	Mise en œuvre	Il s'agit là de la pratique antérieure. Le Bureau de l'évaluation de l'OMS a présenté des informations au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa quarantième réunion en mars 2023, et il devrait continuer de le faire régulièrement à l'avenir.
IEO2023_PB38_1	EBPBAC38/2	Le Comité a prié le Secrétariat de communiquer, à de prochaines réunions, davantage d'informations sur l'état des contrôles internes et les modifications qu'il est proposé d'apporter à la déclaration relative au contrôle interne sur l'information financière.	En cours	En consultation et en collaboration avec les responsables opérationnels et le Département Fonctions institutionnelles, des matrices de risque et de contrôle ont été élaborées pour les principaux domaines de risque afin de soutenir l'automatisation des contrôles internes et d'améliorer l'efficacité des vérifications dans l'exécution de la mission de l'OMS. La déclaration relative au contrôle interne sera adaptée à la lumière de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques, l'objectif étant d'améliorer l'assurance raisonnable donnée par l'environnement de contrôle. Le Secrétariat va bientôt achever une étude sur la déclaration relative au contrôle interne dans le cadre des rapports financiers et il présentera des informations actualisées à ce sujet au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance lors d'une réunion préalable à l'établissement du projet d'états financiers pour 2023.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2023_PB38_2	EBPBAC38/2	Le Comité a recommandé que le Secrétariat lui présente, à chacune de ses réunions, une mise à jour complète des mesures prises pour prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier, en mettant davantage l'accent sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations ainsi que sur les enquêtes.	Mise en œuvre	Le Secrétariat a régulièrement informé le Comité des progrès accomplis dans ce domaine. Des informations actualisées à ce sujet, suivant la demande du Comité, ont été communiquées à sa quarante-et-unième réunion en juin 2023.
IEO2023_PB38_3	EBPBAC38/2	Le Comité a invité le Secrétariat à procéder à une analyse comparative des processus de sélection des commissaires aux comptes dans l'ensemble des organismes des Nations Unies afin de recenser les pratiques optimales, dans un souci d'efficacité accrue.	En cours	Le Secrétariat examinera les processus de sélection des commissaires aux comptes dans l'ensemble des organismes des Nations Unies. Ce travail devrait être achevé au second semestre de l'année 2024. Voir également la recommandation IEO2022_PB37_3.
IEO2023_PB38_4	EBPBAC38/2	Le Comité a demandé au Secrétariat de présenter, à de prochaines réunions, la manière dont seraient traités les résultats de l'analyse des causes profondes.	En cours	Comme cela est indiqué dans le document A76/24, le Secrétariat a fait une analyse des 10 principaux problèmes récurrents mis en évidence dans les rapports de vérification interne et externe. Le Comité a abordé cette question à sa quarante-et-unième réunion en juin 2023 ; il est prévu qu'elle soit systématiquement incluse à l'ordre du jour de ses futures réunions. L'application des mesures de suivi fait l'objet d'un contrôle, et une analyse plus approfondie des causes profondes et des mesures elles-mêmes est en cours. Voir également la recommandation IEO2023_PB37_6.
IEO2023_PB38_5	EBPBAC38/2	Le Comité a demandé que de plus amples détails sur le rapport du Commissaire aux comptes pour 2023 lui soient présentés à sa prochaine réunion en juin 2023, y compris les avis du Secrétariat sur les recommandations figurant dans ce rapport.	Mise en œuvre	Le Commissaire aux comptes a fait un exposé à la quarante-et-unième réunion du Comité, ce qui a été l'occasion d'examiner ses recommandations en suspens ainsi que le projet de plan de travail pour 2024. La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a pris note du document A76/24, dans lequel le Secrétariat a présenté les 10 principaux problèmes récurrents mis en évidence dans les rapports de la vérification intérieure et extérieure.
IEO2023_PB38_6	EBPBAC38/2	Le Comité a estimé que, pour obtenir un aperçu plus large du budget qui conviendrait à la fonction d'évaluation, il pourrait être utile de procéder à une comparaison avec des fonctions équivalentes dans d'autres organismes des Nations Unies.	Mise en œuvre	Le Bureau de l'évaluation de l'OMS a commandé un examen comparatif qui sera achevé d'ici à la fin de 2023. Voir également la recommandation IEO2023_PB37_13.

Numéro	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État	Observations du Secrétariat
IEO2023_PB38_7	EBPBAC38/2	Le Comité a demandé au Bureau de l'évaluation de procéder à une analyse des évaluations décentralisées et de lui faire rapport à de prochaines réunions.	En cours	<p>Le Bureau de l'évaluation de l'OMS collabore avec les bureaux régionaux pour faire le point sur les évaluations décentralisées menées au niveau des pays. Cette analyse a révélé qu'un grand nombre d'évaluations de ce type ont été menées, sont en cours ou ont été planifiées sans que les rapports correspondants soient établis et sans qu'elles figurent au préalable dans le plan de travail biennal de l'Organisation. On s'efforce actuellement d'élaborer un système qui permette de rendre plus systématiquement compte de ces évaluations par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Ainsi, des consultations ont été menées avec les départements du Siège et avec les bureaux régionaux ainsi qu'avec l'ensemble des équipes techniques des bureaux régionaux et l'ensemble des bureaux de pays.</p> <p>Le Bureau a également publié sur la partie du site Web de l'OMS consacrée à l'évaluation plusieurs notes d'orientation sur le rôle des évaluations décentralisées et la façon de les concevoir et de les formuler.¹ L'examen comparatif qu'il a été demandé de réaliser (et qui devrait être achevé d'ici à la fin de 2023) donnera des informations supplémentaires.</p>
IEO2023_PB38_8	EBPBAC38/2	Le Comité a demandé au Secrétariat de lui fournir une liste des recommandations « ouvertes », ainsi que des anciennes recommandations encore en suspens, afin de déterminer si elles restent pertinentes ou s'il faut les clarifier ou les clore.	Mise en œuvre	Les informations demandées ont été communiquées au Comité à sa quarante-et-unième réunion en juin 2023 (suivant une démarche similaire entreprise à sa quarantième réunion, en avril 2023).

¹ Voir la section du site Web de l'OMS relative à l'évaluation (<https://www.who.int/about/what-we-do/evaluation/resources/reference-documents>, consulté le 5 décembre 2023).